

## Orientations Budgétaires 2023-2025

### ■ Session du 18/10/2022

### ■ Avis présenté par Mme Anne BLANCHE, Rapporteuse générale du Budget, au nom de la Commission « Finances – Prospective »

*Entendues les interventions d'Olivier MORIN (CPME), Isabelle THOUMIN (CFDT), Jean-Pierre BLAIN (au nom du CRAJEP et du groupe Solidarité regroupant les Associations caritatives, l'APF, la CAF, la CIRFF, la CLCV, la CRSA, la FAS, les Acteurs de l'insertion par l'Economie, l'URAF et l'URIOPPS), Yvic KERGROACH (CGT), Caroline BRYJA (MEDEF), M. Denis LEDUC (groupe environnement et Confédération paysanne), Dominique LEBRETON (Confédération paysanne), Eric GIRARDEAU (U2P), Raymond DOIZON (CCIR), Alain DURAND (personnalité qualifiée).*

*Entendue l'intervention de M. Laurent DEJOIE, Vice-Président du Conseil régional et Président de la Commission « Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes et relations extérieures ».*

**73 votants. Adopté à l'unanimité.**

## TABLE DES MATIERES

---

<b>1. Préambule et contexte .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Synthèse .....</b>	<b>4</b>
2.1.La trajectoire financière .....	4
2.2.Principales observations du CESER sur les orientations politiques .....	6
<b>3. La Région propose une stratégie pluriannuelle globale .....</b>	<b>6</b>
3.1.Les trois axes d'actions de la stratégie régionale .....	6
3.2.La trajectoire financière 2023-2025 .....	6
3.3.La stratégie en matière d'emprunt .....	8
3.4.Les priorités régionales .....	8
<b>4. Observations des commissions thématiques du CESER .....</b>	<b>8</b>
4.1.Santé - Social (C2) .....	8
4.2.Economie - Emploi - Recherche - Innovation (C3) .....	9
4.3.Infrastructures - Déplacements - Télécommunications - Energie (C4) .....	9
4.4.Aménagement des territoires - Cadre de vie (C5) .....	10
4.5.Éducation – Formation tout au long de la vie – Métiers de demain (C6) .....	11
4.6.Culture - Patrimoine - Sport - Tourisme - Vie associative (C7) .....	12

## 1. Préambule et contexte

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur les orientations budgétaires doit présenter :

- Les engagements pluriannuels envisagés ;
- La structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ;
- La structure et la gestion de la dette.

Les différentes commissions du CESER ont procédé à l'analyse et aux commentaires des mesures prévues pour 2023 à 2025 au regard de la documentation mise à disposition par la Région, de la conjoncture et des enjeux touchant à chacune des missions régionales.

Le périmètre des compétences régionales est stable par rapport à celui de 2022.

Il paraît nécessaire de souligner que la Région inscrit cet exercice d'orientations budgétaires dans un contexte porteur de multiples incertitudes rendant difficile les prévisions.

La capacité de résistance de l'économie française et ligérienne en 2022 est un élément positif même si l'année 2023 s'annonce difficile tant sur le plan de la croissance que de l'inflation, avant un rebond attendu en 2024.

Les différentes organisations nationales ou internationales s'accordent toutes néanmoins pour afficher une croissance en baisse et une tendance inflationniste durable :

Croissance en %	2022	2023	2024	2025
Gouvernement PLF 2023	2,7	1		
Gouvernement PSTAB 2022	2,5	1,4	1,6	1,7
Consensus Forecasts	2,5	0,6		
Banque de France	2,6	0,5	1,8	
Insee	2,6			
FMI	2,3	1		
OFCE	2,4	1		
Commission Européenne	2,4	1,4		
OCDE	2,4	0,6		

Le scénario de la Banque de France dans le tableau ci-dessus est son scénario dit de référence, ses prévisions de croissance allant de - 0,5 % à + 0,8 %.

Inflation en %	2022	2023
PLF 2023	5,3	4,3
PSTAB	5	3,2
Forecasts	5,9	4,1
BDF	5,8	4,7
INSEE	5,3	
OFCE	5,3	4,1
Commission Européenne	5,9	4,1
OCDE	5,9	5,8

Ces orientations budgétaires s'inscrivent aussi dans le contexte du projet de loi de programmation des finances publiques, qui, s'il n'est pas encore voté, prévoit une contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics. Si le gouvernement n'entend pas proposer une

contractualisation avec les collectivités locales comme cela était le cas lors de l'instauration des « contrats de Cahors<sup>1</sup> », il propose un « pacte de confiance » qui instaure un plafonnement de la progression des dépenses de fonctionnement à un niveau inférieur de 0,5 point à celui de l'inflation. Les prévisions de dépenses de fonctionnement affichées dans le ROB 2023-2025 par la Région des Pays de la Loire, soucieuse par ailleurs de réduire son endettement, sont en deçà de ce montant annoncé dans ce projet de loi, comme le montre le tableau ci-dessous :

	2022	2023	2024	2025
Prévision d'inflation du Gouvernement		4,3%	3,0%	2,1%
Plafonnement selon le pacte de confiance (-0,5% par rapport à l'inflation)		3,8%	2,5%	1,6%
Dépenses prévues par la Région	1 169	1 176	1 148	1 152
<b>Evolution annuelle</b>		<b>0,6%</b>	<b>-2,4%</b>	<b>0,3%</b>
Dépenses prévues par la Région retraitée du PIC et des fonds européens	1 093	1 082	1 094	1 112
<b>Evolution annuelle retraitée</b>		<b>-1,0%</b>	<b>1,1%</b>	<b>1,6%</b>

La Région souligne dans son rapport d'orientations budgétaires les fortes fluctuations inhérentes aux dépenses liées au PIC (plan d'investissement dans les compétences) et aux dépenses financées par les fonds européens, raison pour laquelle elle présente également les évolutions annuelles retraitées de ces éléments.

## 2. Synthèse

### 2.1. La trajectoire financière

Le rapport sur les orientations budgétaires 2023-2025 se caractérise par les grands agrégats suivants :

En M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 *	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	1 475	1 297	1 346	1 405	1 426	1 430	1 467
Dépenses de fonctionnement	1 132	1 080	1 130	1 169	1 176	1 148	1 152
<b>Epargne brute</b>	<b>344</b>	<b>217</b>	<b>216</b>	<b>236</b>	<b>250</b>	<b>283</b>	<b>315</b>
Amortissement de la dette	127	106	112	123	119	122	123
<b>Epargne nette</b>	<b>216</b>	<b>111</b>	<b>104</b>	<b>113</b>	<b>131</b>	<b>160</b>	<b>192</b>
Recettes d'investissement	247	266	302	305	357	275	298
Dépenses d'investissement	589	637	647	656	739	673	660
<i>dont politiques publiques</i>	<i>455</i>	<i>528</i>	<i>544</i>	<i>502</i>	<i>500</i>	<i>500</i>	<i>500</i>
<i>dont fonds européens</i>	<i>134</i>	<i>109</i>	<i>103</i>	<i>154</i>	<i>230</i>	<i>164</i>	<i>151</i>
<b>Emprunt d'équilibre</b>	<b>-125</b>	<b>-275</b>	<b>-265</b>	<b>-235</b>	<b>-250</b>	<b>-238</b>	<b>-170</b>
Capacité de désendettement	4,8 ans	8,4 ans	9,1 ans	8,8 ans	8,8 ans	8,2 ans	7,6 ans

\* prévisions de CA 2022 présentées dans le ROB

<sup>1</sup>La Région des Pays de la Loire ne s'était pas engagée dans ce Pacte. Le montant des dépenses maximales pour 2017 à 2020 avait alors été fixé par arrêté préfectoral du 28/09/2018.

La nouvelle trajectoire financière se caractérise par :

- une épargne brute en accroissement sur toute la période, avec un niveau de 236 M€ en 2022 qui passe à 315 M€ à horizon 2025 ;
- une nette amélioration de la trajectoire en matière d'épargne brute par rapport au ROB 2022-2024 examiné en octobre 2021. Ce dernier faisait état d'une épargne brute de 232 M€ en 2022, de 252 M€ en 2023 et de 273 M€ en 2024. La hausse observée résulte d'une augmentation des dépenses de fonctionnement envisagées plus contenue que celle des recettes de fonctionnement ;
- un niveau d'investissement hors fonds européens moins élevé qu'en 2020 et 2021 (respectivement 528 et 544 M€) mais stabilisé à 500 M€ annuels de 2023 à 2025, soit un niveau comparable à l'exercice 2022. Ce montant des investissements est inférieur à celui présenté dans le ROB 2022-2024 pour 2023 et 2024 (520 M€) mais retrouve un niveau similaire aux prévisions du ROB 2021-2023 pour 2022 et 2023 (500 M€). Ce volume d'investissement est toutefois à mettre en perspective avec un niveau élevé d'inflation attendue sur la période et notamment l'augmentation du coût des matières premières ;
- une durée de désendettement en diminution à partir de 2022 après avoir atteint un plus haut niveau de 9,1 ans en 2021, pour tendre vers 7,6 ans à horizon 2025. L'amélioration de la capacité de désendettement serait plus rapide que celle affichée dans le ROB 2022-2024 qui prévoyait un retour à 8,8 ans à horizon 2025, soit un niveau qui devrait être atteint dès 2022 :

Au 31 décembre en M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 *	2023	2024	2025
Stock de la dette (A)	1 647,1	1 816,3	1 969,4	2 081,0	2 212,0	2 327,3	2 375,2
Remboursement du capital de la dette	127,3	105,8	111,9	123,4	118,9	122,3	122,5
Intérêts de la dette	28	28	27	30	39	44	48
Emprunt annuel réalisé	125	275	268	235	250	238	170
Epargne brute (B)	343,7	216,8	215,6	236,3	250,3	282,6	314,5
Capacité de désendettement (A/B)	4,8 ans	8,4 ans	9,1 ans	8,8 ans	8,8 ans	8,2 ans	7,6 ans

\* prévisions de CA 2022 présentées dans le ROB

Le taux moyen de la dette présenté dans le rapport d'orientation budgétaire est en augmentation et s'explique par le contexte de hausse du marché obligataire. La Région anticipe une augmentation de ce taux moyen à 1,74 % à horizon fin 2023, soit un demi-point de plus que le taux moyen présenté dans le ROB 2022-2024 à horizon fin 2022 (1,22 %).

Le CESER avait déjà attiré l'attention dans ses précédents avis sur le fait que le taux moyen prévisionnel de la dette au-delà de 2023 pourrait être durablement impacté par des taux obligataires élevés, ce qui augmenterait encore davantage la charge de la dette.

## 2.2. Principales observations du CESER sur les orientations politiques

Le rapport d'orientations budgétaires donne les grands agrégats financiers pour les trois années à venir. La Région étant dépendante de plusieurs partenaires pour le rythme de mise en œuvre des politiques publiques, elle ne fait pas apparaître leur cadencement sur cette période. Les politiques envisagées pour 2023 seront précisées lors du BP 2023.

Le CESER suggère que la Région donne la mesure financière des priorités qu'elle s'est fixée en début de mandat que sont l'emploi, la jeunesse et l'écologie.

En effet, le CESER constate que :

- les crédits de paiement d'investissement (CPI), qui sont fixés à 500 M€ pour 2023, 2024 et 2025, ne sont pas précisés quant à la nature des investissements concernés. Par conséquent, le CESER attendra le BP 2023 pour porter un avis sur l'adéquation du niveau et du cadencement avec les ambitions et les besoins à venir des Ligériens, tant en crédits de paiement qu'en autorisations de programme. Le CESER réitère par ailleurs sa demande d'un plan pluriannuel d'investissement ;
- les crédits de paiements de fonctionnement (CPF) sont également présentés de manière globale dans ces orientations budgétaires. Les crédits de paiement affichés pour chacune des trois années concernées sont déterminés de façon à assurer un équilibre financier conforme à la trajectoire financière que la Région entend mettre en œuvre.
- le CESER regrette que la Région n'ait pas enrichi le rapport sur les orientations budgétaires d'un volet évaluatif, avec une mesure des effets des dépenses réalisées antérieurement tant en aides économiques qu'en investissements. Le CESER encourage la Région à réaliser cette évaluation afin de mieux apprécier l'efficacité des politiques poursuivies, y compris dans le cadre du plan de relance, pour éventuellement les infléchir si nécessaire en cours de mandat. Cet exercice apparaît d'autant plus important au vu du contexte inflationniste qui contraint les finances publiques et des choix que la Région aura à faire.
- le CESER suivra avec attention lors de l'examen des prochains BP, les arbitrages budgétaires et les sommes allouées (tant en engagement d'autorisations que de crédit de paiement) à chacune des politiques publiques.

## 3. La Région propose une stratégie pluriannuelle globale

---

### 3.1. Les trois axes d'actions de la stratégie régionale

La Région propose de concentrer ses politiques publiques autour de trois priorités que sont l'emploi, la jeunesse et l'écologie.

### 3.2. La trajectoire financière 2023-2025

Selon le rapport d'orientations budgétaires, la trajectoire financière pour la période 2023-2025, se caractérise par :

- Des recettes régionales impactées par l'évolution anticipée de la consommation se traduisant par :
  - une hausse attendue des recettes de TVA (60 % des recettes fiscales) en 2022 de 9,6 % en lien avec le contexte inflationniste (hypothèse alignée sur celle du gouvernement dans le projet de loi de finances), et de 4,7 % en 2023 puis 3,3 % en 2024 et 2025. Cette hausse porte la recette estimée à 815,4 M€ pour l'exercice 2023. Cette hypothèse n'est pas atténuée dans la prévision par l'effet potentiel d'une baisse de la consommation déjà observée en 2022 ;
  - une érosion de la consommation de carburants se traduisant par une baisse des recettes de TICPE de l'ordre de 2 % par an. Ainsi, le produit prévisionnel de cette recette est attendu à 41,6 M€ ;
  - une augmentation de la taxe sur les cartes grises de 3 € pour atteindre 51 € ainsi que la suppression de l'exonération facultative sur les véhicules hybrides. Ces mesures viennent atténuer la baisse des immatriculations de véhicules neufs sur le territoire ligérien et permettent de sécuriser une recette prévisionnelle de 133 M€ en 2023. Une baisse de l'ordre de 0,5 % chaque année est attendue à partir de 2024, soit une perte de recette de 1,5 M€ ;
- Des dépenses de fonctionnement en légère augmentation en 2023 (elles passent de 1 169 M€ projetés à fin 2022 à 1 176 M€ en 2023), soit une hausse de 0,6 % à périmètre courant. Selon la trajectoire présentée, elles baisseraient de 2,4 % en 2024 et se stabiliseraient en 2025 (+ 0,3 %), toujours à périmètre courant. Ces évolutions s'inscrivent dans la trajectoire de plafonnement des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) des collectivités locales, présentée dans le projet de loi de programmation des finances publiques, qui limiterait à + 3,8 % en 2023, + 2,5 % en 2024 et + 1,6 % en 2025 les augmentations des DRF sur la base des prévisions actuelles d'inflation ;
- Une épargne brute en accroissement sur toute la période, avec un niveau de 236 M€ en 2022 qui passe à 315 M€ à horizon 2025 ;
- Une épargne nette qui suit la même tendance un peu plus accentuée, avec un niveau projeté à 192 M€ à fin 2025 (par rapport à 113 M€ affichée au CA prévisionnel 2022), après un remboursement de la dette qui se stabilise entre 119 et 123 M€ sur la période 2022-2025 ;
- Un niveau d'investissement hors fonds européens moins élevé qu'en 2020 et 2021 (respectivement 528 et 544 M€) mais stabilisé à 500 M€ annuels de 2023 à 2025, soit un niveau comparable à l'exercice 2022. Ce montant des investissements est inférieur à celui présenté dans le ROB 2022-2024 pour 2023 et 2024 (520 M€) mais retrouve un niveau similaire aux prévisions du ROB 2021-2023 pour 2022 et 2023 (500 M€). Ce volume d'investissement est toutefois à mettre en perspective avec un niveau élevé d'inflation attendue sur la période ;
- Une augmentation prévisionnelle mesurée du stock de dettes à hauteur de 294,2 M€ sur la période 2023-2025 (stock de dette porté à 2 375,2 M€ à fin 2025) ;
- La Région anticipe de ramener sa capacité de désendettement de 9,1 ans à fin 2021 à 7,6 ans à fin 2025.

### 3.3. La stratégie en matière d'emprunt

Le stock de dette projeté à fin 2023 est de 2 212 M€, en progression de 131 M€ par rapport à celui à fin 2022. La capacité de désendettement serait de 8,8 ans à fin 2022 et 7,6 ans à fin 2025.

Le profil de la dette régionale à fin 2022 est à 95 % à taux fixe, cette proportion ayant tendance à augmenter (92 % à fin 2021, 84 % à fin 2020 et 88 % à fin 2019).

La Région poursuit sa stratégie visant à limiter l'endettement bancaire et à privilégier les emprunts obligataires. Le profil obligataire de la dette conduit à accroître le montant des remboursements in fine, ce qui amène la Région à une grande vigilance pour lisser le volume de ses échéances, vigilance partagée par le CESER.

Le montant des intérêts est en augmentation en proportion des dépenses de fonctionnement. Il représente au plus 4,2 % des dépenses en 2025 (contre 2,4% en 2021).

Le taux moyen de la dette présenté dans le rapport d'orientation budgétaire est en augmentation du fait du contexte haussier du marché obligataire. La Région anticipe une hausse de ce taux moyen à 1,74 % à horizon fin 2023, soit un demi-point de plus que le taux moyen présenté dans le ROB 2022-2024 à horizon fin 2022 (1,22 %).

Le CESER attire l'attention sur le fait que le taux moyen prévisionnel de la dette au-delà de 2023 pourrait être durablement impacté par des taux obligataires élevés, ce qui augmenterait encore davantage la charge de la dette.

### 3.4. Les priorités régionales

Les politiques régionales, présentées sous un chapeau commun intitulé "Investir pour l'emploi, la jeunesse et l'écologie », sont articulées autour de trois items que sont :

- Se battre pour l'emploi et pour donner les meilleures chances à notre jeunesse ;
- Promouvoir une écologie positive et préserver l'équilibre de nos territoires ;
- Simplicité, efficacité, proximité : les maîtres-mots de l'action régionale.

Elles ont fait l'objet d'un examen par les commissions du CESER résumé en partie 4 du présent avis. Ce rapport d'orientations budgétaires liste les politiques publiques que la Région entend mettre en œuvre sur la période 2023-2025 sans toutefois les hiérarchiser.

## 4. Observations des commissions thématiques du CESER

---

### 4.1. Santé - Social (C2)

La Région a ouvert des places supplémentaires en IFSI et IFAS entre 2020 et 2022 et en ouvrira d'autres en 2023-2024. À ce titre, elle attend 1,96 M€ de recettes de financement de la part de l'Etat, dans le cadre du Ségur de la santé et de France Relance. À ce jour, le PLF<sup>2</sup> 2023 de l'Etat n'inscrit pas

---

<sup>2</sup> Projet de Loi de Finance (PLF)



dans la loi, le mécanisme de compensation financière du Ségur de la Santé, contrairement aux engagements pris par l'ancien Premier ministre, M. CASTEX.

Le CESER sera attentif au vote de la loi de finance 2023 pour soutenir le financement de ces formations de métiers en tension.

Dans sa contribution au Schéma des Formations Sanitaires Sociales, le CESER fera des propositions pour orienter et fidéliser apprenants et professionnels, afin de consommer l'ensemble des financements dédiés.

## **4.2. Economie - Emploi - Recherche - Innovation (C3)**

Ces orientations budgétaires 2023 réaffirment les trois priorités de l'exécutif régional :

- 1) Objectif « plein emploi » ;
- 2) Bâtir une croissance verte ;
- 3) Ouvrir le champ des possibles à notre jeunesse.

Le CESER relève que ces engagements demeurent encore relativement généraux et marqués par le contexte inflationniste. À ce stade, les perspectives budgétaires pour l'année 2023 ne sont pas projetées par politiques publiques. Les arbitrages sont en cours. Faute d'éléments, il demeure difficile de percevoir l'architecture du prochain budget primitif.

## **4.3. Infrastructures - Déplacements - Télécommunications - Energie (C4)**

Les orientations budgétaires restent à caractère général et ne précisent pas les actions qui seront entreprises concernant les sujets de la compétence de la commission 4. Néanmoins, le CESER souhaite attirer l'attention de la Région sur différents points.

Concernant les recettes, le CESER partage l'avis de la Région sur le caractère paradoxal des recettes fiscales liées à la taxe régionale sur l'immatriculation des véhicules, la TICPE et la fraction perçue sur les produits énergétiques, autres que les gaz naturels et les charbons (ancienne TICPE Grenelle). Il s'agit de taxes perçues sur la possession de véhicules, et l'usage d'énergie fossiles dont la consommation devrait diminuer dans les prochaines années. Le CESER considère que ces recettes devraient être remplacées par des ressources pérennes.

De plus, certaines décisions importantes devraient être prises en 2023 :

- La ligne ferroviaire la Roche-sur-Yon – Thouars, et plus particulièrement la section La Roche-sur-Yon - Bressuire, est actuellement vieillissante et doit impérativement être rénovée. Le montant de cette rénovation pourrait être très élevé, mais la Région semble faire du maintien de cette ligne une priorité qu'elle exposera aux élus locaux concernés. Le CESER souhaite également le maintien de cette ligne de desserte fine du territoire. Il suivra avec attention les décisions qui seront prises. Au-delà du maintien de la ligne, s'il est confirmé, il s'agira de savoir les modalités techniques et les coûts inhérents à cette rénovation. Le maintien d'une infrastructure utilisable par le fret est souhaitable, d'autant plus que des industries agroalimentaires et des carrières sont sur le trajet.
- La ligne SNCF Nantes-Angers-Sablé est aujourd'hui à la limite de la saturation. L'ERTMS 2 permettrait d'augmenter la capacité de l'infrastructure. Dans le contrat d'avenir signé en

2019, il était prévu que l'Etat et SNCF Réseaux prennent à leur charge les premières études à hauteur de 10,5 M€. Au-delà, le montant de la mise en place de l'ERTMS 2 pourrait être très élevé, atteignant plusieurs centaines de millions d'euros. Même si la plus-value de L'ERTMS 2 par rapport à son coût peut interroger notamment du fait de la circulation de plusieurs types de trains sur la même voie, il s'agit d'un standard européen qui semble inévitable. Dans ce cadre, le CESER considère que l'Etat doit contribuer largement au financement de la mise en place de ce dispositif.

- Enfin, la hausse du coût de l'énergie pourrait conduire la Région à augmenter les tarifs des transports de sa compétence. De même, il est prévisible qu'une hausse importante des tarifs de péage de SNCF Réseaux ait lieu dans les mois à venir. Si l'augmentation des tarifs pour les voyageurs paraît inéluctable, elle doit se faire cependant avec prudence. Il s'agit d'une part de limiter l'impact sur le pouvoir d'achat et d'autre part de maintenir l'attractivité des transports collectifs pour ne pas freiner leur fréquentation. De même, le CESER avait soutenu les objectifs d'augmentation de l'offre de transport prévue dans la Stratégie Régionale des Mobilités et souhaite que l'augmentation du coût de l'énergie n'obère pas cette trajectoire.

#### **4.4. Aménagement des territoires - Cadre de vie (C5)**

Ce ROB reste un document très général qui devra trouver sa concrétisation lors du BP 2023, c'est pourtant un document qui doit donner à voir les priorités de la Région.

Le CESER émet cependant quelques remarques concernant plusieurs dossiers.

##### ***Natura 2000***

En matière d'environnement, le CESER prend acte du transfert à la Région par l'État de la gestion et du développement des zones Natura 2000 dans le cadre de la loi 3DS. Ce transfert se traduit par une contrepartie annoncée à ce jour à hauteur de 1 M€. Celle-ci est contestée par la Région qui considère qu'elle n'est pas à la hauteur des charges réelles. Au regard de ce contexte, le CESER sera vigilant à ce que cela ne se traduise pas par la remise en cause potentielle de postes liés au maintien d'actions existantes et à venir.

##### ***2023 année de l'écologie***

L'été caniculaire que nous avons traversé illustre, s'il en était encore besoin, l'urgence d'agir pour limiter le réchauffement climatique. La Région annonce que 2023 sera « l'année de l'écologie » et « qu'elle amplifiera ses politiques en faveur de l'eau, de la forêt et de la biodiversité, mais aussi de l'économie circulaire qui traduit une filière économique en plein essor ». Le CESER note cette volonté d'engagement mais sera vigilant quant à l'ambition et à sa traduction dans le prochain budget primitif. Plus globalement, le CESER s'interroge sur la traduction concrète de cette "année de l'écologie" en termes d'animation, communication et accompagnement des ligériens pour les rendre acteurs de cette démarche.

##### ***SRADDET***

Le CESER prend acte de l'organisation d'une concertation publique pour la modification du SRADDET dans le cadre de loi climat et résilience, par voie électronique.

Enfin, nous n'avons constaté aucune référence à la politique contractuelle dans ce ROB.

Celle-ci a été précisée lors de la dernière session régionale en juin dernier et sera affinée en terme budgétaire lors du prochain budget prévisionnel. Dans le cadre des enjeux actuels, du diagnostic réalisé par le GIEC Régional et de la révision du SRADDET, le CESER aurait trouvé opportun, au regard d'un budget qui sera contraint, de réaffirmer un certain nombre de priorités dans ce ROB et sur la cohérence à trouver dans la mise en œuvre d'actions dans les contrats de territoires.

Par ailleurs, la Région poursuit la réalisation des projets et dans le cadre d'une bonne gestion de l'argent public a mis en place des exigences dont celle prévoyant que 75 % des AP devront être engagées avant la signature de nouveaux contrats. Le CESER considère cependant que la Région doit continuer à impulser les projets engagés et à réaliser afin de maintenir un bon niveau d'investissement, donc d'emplois sur les territoires.

En conclusion et de façon globale, nous serons attentifs, lors du prochain BP, à ce que cette « année 2023 de l'écologie », se traduise par des ambitions clairement définies et affichées. Malgré les contraintes financières, cet effort budgétaire doit être à la hauteur des enjeux et nécessitera de faire des choix. La mise en place d'indicateurs objectifs permettrait une plus juste appréciation des choix à opérer.

#### **4.5. Éducation – Formation tout au long de la vie – Métiers de demain (C6)**

Dans le contexte exigeant qui sera celui de 2023, le CESER prend note de la nécessité pour le Conseil régional de limiter les dépenses de manière globale. Il accueille néanmoins avec satisfaction son intention d'agir au service des trois priorités de l'exécutif régional que sont l'emploi, l'écologie et la jeunesse.

##### ***Jeunesses***

Comme il l'a affirmé dans sa contribution *Jeunesses : Pouvoir de dire, pouvoir d'agir* votée en juin 2022, le CESER est convaincu que la Région a un rôle majeur à jouer pour les jeunesses, qui constituent incontestablement une source de dynamisme, d'engagement et de vitalité essentielle à la vie en société et à l'identité des Pays de la Loire. Les accompagner dans la construction de leur parcours de vie est une mission fondamentale de la collectivité sur laquelle il ne serait pas raisonnable de faire des économies qui risqueraient d'obérer l'avenir.

##### ***Lycées***

Le montant de la dotation annuelle des crédits de fonctionnement (DACF) s'élèvera en 2023 à 37,9M€. Cela représente par rapport à 2022 une augmentation de 3 M€, soit 8,73 %.

Les objectifs d'efficience et de performance énergétique cités dans le rapport 330-Fonctionnement des EPLE de la DM3 sont, selon le CESER, en cohérence avec les orientations budgétaires générales pour 2023.

##### ***Formation professionnelle***

Du point de vue de l'emploi, la pénurie de main d'œuvre qui affecte tous les secteurs d'activités incite la Région à « réinterroger en profondeur [sa] politique de formations ». Elle annonce qu'une « stratégie plus offensive et totalement alignée sur le contexte économique et social sera proposée en 2023 ». Le CESER pose une alerte : tout miser sur les secteurs et métiers dits « en tension »

risquerait de laisser des actifs et demandeurs d'emploi sur le bord de la route (ceux qui souhaitent se reconverter alors qu'ils exercent un métier dit « en tension », ceux qui souhaitent exercer un métier non reconnu « en tension », etc.).

## **4.6. Culture - Patrimoine - Sport - Tourisme - Vie associative (C7)**

Les échanges avec les vice-Présidents du Conseil régional ont fait apparaître une même préoccupation : 2023 doit s'inscrire dans la sobriété énergétique et budgétaire. Les choix à réaliser vont nécessairement entraîner des conséquences directes et indirectes en matière de culture, de patrimoine, de sport, de tourisme, de vie associative et de politiques de jeunes. Le CESER l'avait annoncé à l'occasion du BS 2022 et le réitère. La prudence compréhensible des élus témoigne des arbitrages en cours. Cela ne donne pas de visibilité pour l'élaboration du ROB 2023.

### ***Tourisme***

Le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) 2023-2028 est un point d'appui précieux. Le CESER a rappelé son appréciation globalement positive quant au lien entre tourisme et patrimoine qui nécessite un partenariat proactif des EPCI et des Départements. L'objectif est d'élaborer des parcours innovants intégrant une gestion qualitative des flux touristiques, notamment vers le rétro-littoral.

### ***Culture***

La stratégie régionale sera présentée en décembre 2022. Le CESER craint, en dépit d'une attention certaine aux milieux culturels et aux publics, les répercussions possibles d'efforts budgétaires qui pourraient intervenir. Le monde de la culture sait qu'il peut, sur certains aspects, être victime collatérale du nouveau contexte qui se dessine.

### ***Sport***

La stratégie régionale sera élaborée encore plus tardivement que celle de la culture, en mars 2023. Le BP de décembre aura à traduire ses orientations sportives en amont de la publication de la stratégie. La région est labellisée « Terre de jeux », ce qui l'engage durant cette phase pré olympique 2024, et le sport ligérien a besoin de lisibilité et de visibilité.

### ***Vie associative et bénévolat***

Le CESER prend acte de la récente dissolution de la Fondation régionale du bénévolat. La Région témoigne d'une orientation affirmée et volontariste pour poursuivre sa politique de soutien au bénévolat. Le rapport 376 en atteste, en proposant une nouvelle « Stratégie égalité, civisme et engagement ». Elle devrait mobiliser des moyens financiers d'environ 2 millions d'euros (fonctionnement et investissement) pour ses trois enjeux.

La Région choisit, au travers de cette stratégie, de privilégier ce qui relève des priorités de sa mandature. Elle se concentre donc sur l'égalité femmes-hommes, les violences faites aux enfants, le handicap, la précarité étudiante. L'élargissement à d'autres formes d'exclusion et discrimination renforcerait sa stratégie globale. L'intérêt des enjeux et actions soutenues par la Région est évident. Pour le CESER, il serait utile de construire une stratégie renforcée pour atteindre les objectifs

régionaux. L'ambition à servir nécessite d'assurer la coordination des acteurs, des budgets mobilisés et d'en prévoir l'évaluation.

#### Enjeu n°1 « Une Région engagée pour l'égalité Femmes-Hommes »

Le CESER rappelle la nécessité d'une coordination et de l'évaluation de cet enjeu d'intérêt majeur. Le maillage territorial est déterminant pour l'efficience.

Il apprécie tout particulièrement les actions expérimentales de lutte contre les violences faites aux enfants, à coordonner avec l'Action sociale et l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

Le CESER note un risque d'orientation des femmes vers des métiers relevant de secteurs en tension, ce qui peut restreindre leur autodétermination.

L'action n°2 « Sensibiliser les jeunes à la lutte contre les stéréotypes » pourrait être étendue à l'ensemble des jeunes. Par ailleurs, la lutte contre les stéréotypes devrait aussi intégrer la question du genre.

#### Enjeu n°2 « Une Région qui fait de l'engagement et du civisme le pilier de sa politique associative »

Le CESER constate à ce stade les intentions régionales qui relèvent légitimement de ses choix de politiques publiques. Des recherches d'innovation sont manifestes. Trois commentaires sont formulés par le CESER :

- La qualité des échanges avec le Conseil régional, la lecture des enjeux et leur description donnent à comprendre que le développement du bénévolat contribue aux pratiques citoyennes. Du point de vue du monde associatif, la notion de citoyenneté est plus forte que celle de civisme qui figure dans l'intitulé de la stratégie. Le civisme exprime une conformité et une reproduction alors que l'engagement associatif – en particulier en direction des jeunes – passe par le plaisir, l'appétence et une dynamique de participation à la vie sociale.
- Le projet « bénévolacteurs » pour favoriser l'engagement des jeunes semble limité aux lycéens et apprentis. Pourquoi ne pas l'étendre aux étudiants ? Pourquoi ne pas concevoir une stratégie pour atteindre le plus grand nombre de jeunes, ce qui correspond d'ailleurs à la contribution du CESER sur les jeunesses pour englober les jeunes dans leur diversité et ceux qui en ont le plus besoin, parmi lesquels figurent nombre d'invisibles.
- Pôle régional du mécénat : sans remettre en cause ce pôle ni les partenariats public-privé pour servir la vie associative, le CESER veut cependant attirer l'attention sur un risque évident. Le pôle régional du mécénat a sa propre organisation, ses ressources et ses orientations. Il obéit aussi à des principes fiscaux évidents et des logiques propres aux professions libérales concourant à sa création et son existence. Ce pôle, même s'il est en relation avec des services d'État ou d'autres collectivités, ne doit pas se substituer aux soutiens publics qui sont au service de l'intérêt général. Il y a là un débat public essentiel pour la diversité de la vie associative et les expressions de l'engagement et du bénévolat. La baisse voire la raréfaction des crédits publics risquerait d'affecter durablement la vie associative.

#### Enjeu n°3 « Une Région engagée pour l'innovation sociale au service du territoire »

Concernant les actions n°12 « Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les territoires et en faveur des plus démunis » et n°13 « Fournir des kits d'hygiène aux associations caritatives », le CESER rappelle que les acteurs associatifs témoignent de compétences liées à des méthodologies

appliquées à leurs champs d'intervention et leur connaissance des territoires. La Région aurait tout intérêt à soutenir les actions et filières en place qui ont fait leurs preuves.

Avec l'action n°14 « Soutenir des projets de lutte contre la précarité estudiantine », la Région entend accompagner les associations qui interviennent auprès des étudiants. Le CESER propose que cet accompagnement soit élargi aux syndicats étudiants et salariés qui sont aussi des acteurs auprès de ces publics. Par ailleurs, c'est l'ensemble des jeunes qui mérite une attention en matière de précarité. La stratégie régionale devrait donc s'adapter à cette approche plus large.